



Conseil économique et social

Distr. générale
31 mars 2017
Français
Original : anglais

Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement

22-25 mai 2017

Suivi et examen des décisions touchant au financement du développement et des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Financement du développement : progrès et perspectives

Note du Secrétaire général

Résumé

La présente note, où sont exposées les principales conclusions auxquelles est parvenu le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement dans son rapport de 2017, dresse un premier bilan des progrès accomplis dans l'application des décisions touchant au financement du développement. Dans son rapport, le Groupe de réflexion s'appuie sur les données recueillies par plus de 50 de ses membres ainsi que sur leurs savoirs spécialisés et leurs analyses. Conformément au cadre de suivi proposé dans son rapport inaugural, il y examine le contexte mondial et ses incidences sur le financement du développement, passe en revue certains aspects thématiques transversaux ayant trait à l'investissement, au pacte social et à l'égalité des sexes, et présente une brève évaluation des progrès réalisés dans chacun des chapitres du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Le rapport est assorti d'une annexe très complète accessible en ligne, qui permet de suivre l'ensemble des mesures et des engagements pris.

Les conclusions ci-après sont présentées dans le rapport : en 2016, la conjoncture mondiale difficile a eu de fortes répercussions sur les efforts nationaux de mise en œuvre. Des actions au niveau des pays, associées à la coopération internationale, peuvent contribuer à modifier la trajectoire de l'économie mondiale et faciliter la réalisation des objectifs de développement durable. L'accroissement des investissements à long terme et de qualité conduira à une augmentation durable de la croissance économique, qu'il faudra accompagner de mesures propres à améliorer directement les conditions de vie des plus démunis et des personnes vulnérables, telles que la mise en place de socles de protection sociale. Dans tous les domaines visés par le Programme d'Action d'Addis-Abeba, les pays prennent des mesures



pour donner suite aux engagements qu'ils ont pris et ont commencé à les regrouper dans des cadres de mise en œuvre cohérents. La communauté internationale devrait appuyer ces efforts en confirmant son attachement à la coopération multilatérale en faveur du développement durable.

I. Introduction

1. L'année 2016 a été la première année complète de mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. La présente note, qui est fondée sur le rapport de 2017 du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, recense les mesures qui commencent à être prises à tous les niveaux pour mobiliser les ressources et faire en sorte que les politiques et les flux de financement servent les objectifs de développement durable. Des progrès peuvent être signalés dans les sept domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba. Néanmoins, la conjoncture mondiale difficile, l'atonie de la croissance et les crises humanitaires ont entravé les efforts, tant individuels que collectifs, et compromettent, si des solutions aux différents problèmes ne sont pas trouvées, l'aboutissement du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La mise en œuvre rapide du Programme d'action d'Addis-Abeba, qui sert de cadre général aux actions individuelles et aux efforts de coopération indispensables pour accroître les investissements propices au développement durable tout en protégeant les personnes vulnérables, stimulerait la croissance mondiale et favoriserait des avancées au niveau mondial vers les objectifs de développement durable. Elle est donc plus importante que jamais.

2. Le Programme d'action d'Addis-Abeba vise la mobilisation des financements publics, la mise en place de structures propres à libérer les financements privés, les possibilités commerciales et le développement technologique, à assurer la viabilité de la dette et à faire en sorte que les systèmes financiers, monétaires et commerciaux internationaux répondent aux priorités économiques, sociales et environnementales qui ont été définies. Ancré dans le processus de suivi du financement du développement, ce programme global appelle des efforts nationaux, mais aussi une action déterminée pour créer à l'échelon international des conditions propres à favoriser ces efforts.

3. Deux éléments revêtent un caractère central dans ce contexte : d'une part, des cadres de financement nationaux intégrés venant étayer des stratégies de développement durable cohérentes, pilotées par les pays; et, de l'autre, des échanges internationaux et des systèmes monétaires et financiers porteurs. Les stratégies et les cadres établis par les pays pour répondre à leurs besoins et à leur situation particulière donnent de la cohérence aux nombreuses mesures prises dans les différents domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba. Leur mise en œuvre déterminera les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles correspondantes.

4. Dans le même temps, les efforts faits par les pays doivent être appuyés et complétés par des initiatives internationales. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les gouvernements se sont engagés à prendre des mesures pour améliorer et renforcer la gouvernance économique mondiale et parvenir à une architecture internationale du développement durable plus cohérente, plus ouverte et plus représentative. Ils se sont engagés également à apporter un soutien financier aux pays qui en ont le plus besoin et à les aider à renforcer leurs capacités ainsi qu'à faire face aux problèmes sociaux et environnementaux ayant des répercussions transfrontières, tels que les changements climatiques et les crises humanitaires.

5. En outre, les deux éléments en question ont joué un rôle déterminant dans la réalisation de certains des objectifs du Millénaire pour le développement : les pays sont d'autant mieux parvenus à réduire la pauvreté qu'ils ont géré avec prudence leur intégration dans l'économie mondiale, en croissance rapide. Cependant, le contexte dans lequel s'inscrivent leurs objectifs de développement est devenu plus difficile ces dernières années. La crise économique et financière et ses répercussions ont mis en lumière certains des risques systémiques que l'instabilité des marchés financiers fait peser sur l'économie réelle. Du fait du niveau décevant de la croissance de l'investissement et des échanges commerciaux enregistré depuis, les pays en développement ont beaucoup plus de mal à appliquer des stratégies de croissance axées sur les exportations.

6. Dans son rapport, le Groupe de réflexion confirme les répercussions considérables que cette conjoncture mondiale a eues sur les efforts nationaux de mise en œuvre, en raison non seulement de facteurs économiques, comme la difficile situation macroéconomique, la forte baisse des prix des matières premières, le ralentissement de la croissance des échanges commerciaux et l'instabilité des flux de capitaux, mais aussi sous l'effet de catastrophes naturelles, de crises environnementales et humanitaires et de situations d'insécurité extrême. Ces difficultés pourraient encore s'aggraver si la communauté internationale revenait sur son engagement de coopération multilatérale en faveur du développement durable. Il est donc primordial que les États Membres renouvellent cet engagement et prennent des mesures concrètes pour créer un environnement économique international porteur et le préserver.

7. Dans les pays, des actions sont menées à différents niveaux pour développer et renforcer les cadres de financement à l'appui des objectifs de développement durable et du développement durable lui-même. De fait, des appels sont lancés pour que soient élaborés des stratégies et des plans nationaux de soutien à la mise en œuvre dans presque tous les domaines d'intervention, notamment des stratégies à moyen terme d'accroissement des recettes, des stratégies d'inclusion financière, des plans de développement des infrastructures, des programmes de coopération pour le développement et des stratégies dans les domaines scientifique, technique et de l'innovation, entre autres. Le Groupe de réflexion recommande que ces stratégies et ces plans nationaux soient regroupés en un cadre cohérent.

8. Dans chaque cas, les parties prenantes doivent parvenir à s'entendre, malgré leurs intérêts divers, des priorités doivent être fixées eu égard aux contraintes budgétaires et les questions techniquement complexes doivent être réglées, au moyen de ressources souvent limitées. Dans la mesure où, invariablement, les difficultés diffèrent en fonction des contextes nationaux et changent avec le temps, ces stratégies doivent aussi être adaptées à chaque pays et réactives. Enfin, elles doivent être en cohérence avec la stratégie globale de développement durable. Une telle cohérence est possible si sont mis en place des cadres de financement nationaux intégrés, tenant compte de toutes les sources de financement et de toutes les politiques en la matière. Ainsi, dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les gouvernements ont souligné que leur action s'articulerait autour de stratégies de développement durable cohérentes, pilotées par les pays et s'inscrivant dans des cadres de financement nationaux intégrés.

9. Les stratégies et les cadres en question peuvent également faciliter la mise en évidence des priorités nationales et des possibilités que les objectifs de

développement durable offrent aux investisseurs et aux partenaires de développement. Leur élaboration et leur mise en œuvre constituent les principaux défis que les pays doivent relever sur la voie des objectifs de développement durable.

10. La tâche est complexe, mais les premiers pas ont été faits. Par exemple, le Programme des Nations Unies pour le développement a réalisé des études du financement du développement dans les différents pays, dans lesquelles il analyse en détail l'ensemble des flux et des politiques, et il perfectionne actuellement la méthode utilisée à cet effet. Ces études peuvent servir de référence pour les cadres de financement nationaux intégrés. Des travaux sont également en cours concernant bon nombre des plans et stratégies propres aux différents domaines d'intervention, comme le développement des marchés financiers et les mesures destinées à encourager l'investissement à long terme, conformément aux principes de viabilité et d'inclusion. Au cours du cycle de travail 2017-2018, les membres du Groupe de réflexion poursuivront leurs travaux d'analyse dans ce dernier domaine, afin de diffuser les premières données d'expérience et d'aider les États Membres à renforcer les cadres en question.

II. La présente note

11. Sont repris ici les principaux messages et recommandations formulés par le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement dans son rapport de 2017. Conformément au cadre de suivi défini dans son rapport inaugural, le Groupe de réflexion commence son bilan des progrès accomplis par une analyse du contexte macroéconomique mondial (chap. I). Le chapitre thématique (chap. II) traite de la manière dont le Programme d'action d'Addis-Abeba répond aux difficultés exposées dans le chapitre I, notamment en matière d'investissement, de protection sociale et d'égalité des sexes. Pour le reste, l'évaluation porte sur les progrès accomplis dans les sept domaines d'intervention et sur certains problèmes concernant les données. Chaque chapitre commence par les principaux messages et recommandations. Il est recommandé de lire chacun des chapitres en parallèle avec l'annexe complète du rapport (<http://developmentfinance.un.org>)¹.

12. Dans son rapport, le Groupe de réflexion s'appuie sur les savoirs spécialisés, les analyses et les données de la cinquantaine d'organismes, programmes et bureaux des Nations Unies, de commissions économiques régionales et d'autres institutions internationales compétentes, telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Conseil de stabilité financière, qui le composent. Les principaux acteurs institutionnels du financement du développement, à savoir la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Programme des Nations Unies pour le développement, jouent un rôle central, aux côtés du Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, qui fait également office de coordonnateur et est chargé de l'édition des rapports.

¹ Cette annexe sera diffusée en mai 2017.

13. En rassemblant ces institutions, le Groupe de réflexion réalise déjà lui-même un exercice de cohérence. L'établissement du rapport a mis en évidence les lacunes existant dans les données, les domaines devant faire l'objet d'analyses supplémentaires et les aspects pour lesquels la cohérence avec le développement durable pourrait encore être améliorée dans le système des Nations Unies. En outre, il a permis la formulation d'un ensemble de recommandations destinées à inciter toutes les autres parties prenantes à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba.

III. Principaux messages et recommandations formulés par le Groupe de réflexion dans son rapport de 2017

Contexte mondial

14. En 2016, première année complète de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, l'économie mondiale a connu son plus faible taux de croissance depuis la crise économique et financière mondiale de 2008-2009. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat estime que le produit mondial brut n'a augmenté que de 2,2 %, sur la base des taux de change du marché. Les résultats devraient être meilleurs en 2017 et 2018².

15. Depuis cette crise, la croissance mondiale a été poussive, celle du commerce et de l'investissement s'est ralentie et les flux financiers sont restés instables. La faiblesse de l'investissement a joué un rôle déterminant dans la stagnation prolongée de l'économie mondiale, compte tenu de ses liens avec la demande globale, le commerce international, la productivité et les flux de capitaux. L'atonie persistante de la demande mondiale a découragé les entreprises d'investir, en particulier dans les secteurs de l'exportation et des matières premières, une fois terminée la période de prix élevés de ces produits. D'autres éléments entrent en jeu, notamment des facteurs à long terme, comme l'évolution démographique, les anticipations de gains de productivité plus faibles et l'affaiblissement du lien entre profit et investissement, dont témoigne l'écart qui se creuse entre la croissance des bénéfiques des entreprises et celle des dépenses d'équipement.

16. Cette orientation tendancielle de la croissance économique a de lourdes conséquences sociales. D'après les estimations de l'Organisation internationale du Travail, on devrait compter plus de 200 millions de chômeurs en 2017, soit 3,4 millions de plus qu'en 2016, et leur nombre devrait augmenter en 2018 à mesure que davantage de jeunes viennent grossir les rangs de la population active mondiale. Une croissance inférieure au taux escompté et ses répercussions sociales sont particulièrement préoccupantes pour les pays les moins avancés, qui seront loin d'atteindre l'objectif de l'élimination de l'extrême pauvreté d'ici à 2030 si ces conditions perdurent. Selon le Département des affaires économiques et sociales, il faudrait que la croissance globale de l'investissement soit en moyenne de 11,3 %

² Ce chapitre du rapport se fonde sur les publications suivantes : Nations Unies, *Situation et perspectives de l'économie mondiale 2017*, 2017; FMI, *Perspectives de l'économie mondiale, mise à jour*, 2017; CNUCED, *Rapport sur le commerce et le développement*, 2016; Banque mondiale, *Perspectives économiques mondiales*, 2017.

par an dans ces pays jusqu'en 2030, soit environ 3 points de pourcentage de plus que les projections de référence.

17. L'aboutissement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dépend de l'inversion de la dynamique de croissance actuelle. La coopération internationale, mise au service de politiques tendant à accroître l'investissement public et privé dans le développement durable et à créer des emplois tout en protégeant les personnes vulnérables contre les crises et les chocs, permettrait d'atteindre les objectifs de développement durable et de stimuler dans le même temps la croissance mondiale, en réduisant le risque de crises futures et créant ainsi un cercle vertueux. La mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba, qui fournit un cadre général pour une telle coopération, est donc plus importante que jamais.

Financement de l'investissement et de la protection sociale

18. Un des éléments mis en exergue dans le Programme d'action d'Addis-Abeba est la nécessité d'accroître les investissements à long terme, notamment dans les infrastructures, où les besoins sont les plus grands. Dans le chapitre thématique de son rapport, le Groupe de réflexion explique à quel moment et par quels moyens les investissements, publics et privés, et les financements mixtes peuvent être mobilisés en faveur d'investissements de qualité allant dans le sens du développement durable, décrivant le rôle des banques de développement et les problèmes spécifiques auxquels se heurtent les pays les moins avancés. Des investissements à long terme et de qualité favoriseront durablement la productivité et la croissance économique et amélioreront les revenus des ménages et la résilience face aux chocs. Toutefois, il faut prendre également des mesures pour améliorer directement les conditions de vie des plus démunis, compte tenu en particulier de leur vulnérabilité face aux crises économiques, aux catastrophes naturelles et aux crises humanitaires. Le Groupe de réflexion propose aussi des moyens d'élargir et de financer les socles de protection sociale, afin de protéger les personnes vulnérables contre les risques de détérioration de leur situation, de contribuer à la demande globale et de créer des conditions plus propices à l'investissement. Les mesures visant à accroître les investissements à long terme et celles qui tendent à remédier aux vulnérabilités à court terme se renforcent donc mutuellement.

19. Des investissements et des financements publics et privés seront requis pour répondre aux besoins, mais les différentes sources des capitaux ne sont pas toujours interchangeables : chacune a ses propres mécanismes d'incitation, objectifs et fonctions. Les obstacles à l'investissement privé peuvent être surmontés en élaborant des plans d'équipement à même de se traduire en filières de projets concrets et en favorisant les investissements à long terme par des mesures d'incitation propices au développement durable et pouvant intéresser tous les acteurs de la filière d'investissement. Cependant, malgré de telles mesures, le rapport risque-rendement de nombreux investissements d'utilité publique ne sera pas suffisant pour attirer les investisseurs privés. Dans ce cas, l'investissement public aura une place importante à tenir, en particulier l'investissement direct, les co-investissements et le partage des risques et des bénéfices avec des investisseurs privés, moyennant des garanties, notamment la couverture de la première tranche de pertes, et d'autres dispositifs.

20. Les banques nationales, régionales et multilatérales de développement peuvent jouer un rôle important à cet égard, en canalisant l'épargne vers les investissements favorables au développement, en mobilisant des capitaux privés pour des projets spécifiques, en renforçant les capacités et en encourageant des pratiques exemplaires conformes au principe du développement durable. Les partenariats entre secteur public et secteur privé constituent une modalité souvent envisagée dans ce contexte. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba sont énoncés plusieurs principes applicables à ces partenariats, qui vont de l'efficacité et de l'équité aux exigences de transparence, de responsabilité et d'inclusivité. Les différentes questions soulevées par ces principes sont examinées en détail dans le rapport complet.

21. C'est dans les pays les moins avancés que l'investissement est le plus nécessaire. Or, ces pays ont souvent du mal à attirer l'investissement direct étranger. Des mesures concrètes ont été prises pour favoriser cette forme d'investissement dans les pays les moins avancés eux-mêmes, notamment en créant des conditions favorables et en faisant en sorte que les petites et moyennes entreprises aient plus facilement accès au financement, dans les pays d'origine des investisseurs et par les organisations internationales. De nombreux pays les moins avancés ont, par exemple, mis en place des organismes chargés de promouvoir l'investissement, qui pourraient aussi favoriser et faciliter des investissements dans des projets conformes aux objectifs de développement durable. Dans l'ensemble, il importe que les mesures visant à favoriser l'investissement fassent partie intégrante d'une stratégie plus vaste de développement industriel et de développement durable. Par ailleurs, il faudra redoubler d'efforts pour mieux comprendre comment les instruments mixtes de financement peuvent être efficaces dans les pays les moins avancés, où les investisseurs privés courent les plus gros risques et où la nécessité d'un soutien public est sans doute la plus grande.

22. Si l'augmentation de l'investissement et d'autres mesures peuvent contribuer à remettre l'économie mondiale sur la voie d'une croissance durable, elles ne suffiront pas, à elles seules, à éliminer l'extrême pauvreté. Il est proposé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba de résoudre ce problème par un « pacte social », au titre duquel les États s'engageraient notamment à mettre en place des socles de protection sociale. Une des principaux problèmes de financement de ces socles est le caractère contracyclique des besoins en la matière. Il peut être résolu par des mesures intérieures et par un appui international, par exemple sous la forme de mécanismes permettant de débloquer rapidement des ressources financières en cas de crise.

23. Il importe que ces politiques soient suffisamment solides et soigneusement conçues pour réduire la vulnérabilité des femmes comme des hommes face aux fluctuations économiques. Les dispositifs en question devraient prendre en considération et valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés. Ils pourraient même contribuer à réduire et à redistribuer une partie de ces activités. De manière plus générale, l'investissement dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes est indispensable à une croissance économique soutenue qui profite à tous et au développement durable.

24. Les mesures transversales susmentionnées font partie de l'ensemble des engagements et des politiques inscrits dans le Programme d'action d'Addis-Abeba au titre des différents domaines d'intervention. Ensemble, elles constituent une base

solide sur laquelle s'appuyer pour réaliser les objectifs de développement durable. On trouvera dans les paragraphes suivants un exposé de l'état de mise en œuvre des mesures énoncées dans chacun de ces domaines et des recommandations concernant les politiques à adopter pour progresser plus rapidement.

Ressources publiques intérieures

25. Les financements publics intérieurs sont indispensables pour fournir des biens et des services publics, accroître l'équité et favoriser la stabilité macroéconomique. La réalisation du développement durable dépend en grande partie de l'efficacité de la mobilisation, de la budgétisation et de l'utilisation des ressources. La quantité et la qualité sont toutes deux importantes, de même que la responsabilité et la cohérence avec les objectifs de développement durable.

26. Comme indiqué dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les ressources intérieures supplémentaires proviendront d'abord et avant tout de la croissance économique. Dans le même temps, elles seront mobilisées de manière plus efficace et rationnelle si leur administration et les politiques applicables sont améliorées. L'administration fiscale et les capacités de gestion des finances publiques ont considérablement évolué dans de nombreux pays, où le lien entre la fiscalité, les dépenses, la responsabilité et la légitimité de l'État est de plus en plus largement perçu. Pour améliorer le recouvrement des recettes, les États devraient œuvrer à l'échelle de l'ensemble de l'administration, en mettant l'accent sur l'élaboration de stratégies de recouvrement à moyen terme et sur le renforcement de la lutte contre la fraude. Un plus grand recours aux outils permettant d'évaluer leur politique fiscale et leurs capacités de gestion peut les aider à élaborer des stratégies.

27. Généralement, les pays donateurs n'ont fourni que peu de ressources pour renforcer les capacités de recouvrement, même s'ils se sont engagés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba à accroître l'aide extérieure au développement des capacités fiscales. Les organisations internationales ont formulé des recommandations pour accroître l'efficacité de l'aide extérieure dans ce domaine, notamment une meilleure coordination des dons et une plus grande mise en commun des compétences.

28. L'apprentissage par les pairs et la coopération régionale étant des éléments clefs du développement des capacités, le Programme d'action d'Addis-Abeba soutient le renforcement des réseaux régionaux d'administrateurs fiscaux. Les acteurs de la coopération pour le développement devraient travailler en étroite collaboration avec les organismes fiscaux régionaux, là où il en existe, de manière à consolider ces organismes et à élargir la portée de leurs activités. Là où il n'en existe pas, il faudrait en créer rapidement.

29. Comme l'a souligné le Programme d'action d'Addis-Abeba, dans un monde d'échanges, d'investissement et de financement transfrontières, il y a des limites à ce qui peut être accompli par la seule politique intérieure, d'où la nécessité d'une coopération internationale accrue. Il est recommandé que soient menés d'autres travaux d'analyse afin de déterminer les retombées des politiques fiscales menées par les pays et de proposer des mesures d'atténuation. Le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale de l'ONU apporte une contribution importante à l'élaboration des normes fiscales internationales, en s'attachant en particulier à formuler des orientations pour les pays en développement et à prendre

en compte les avis que ces pays ont à donner. Son nouveau mandat débute au second semestre de 2017 et les États Membres sont invités à envisager de désigner des spécialistes de la fiscalité pour participer à ses travaux.

30. Les normes fiscales internationales ont d'importantes incidences sur la répartition des recettes, entre le secteur privé et les États, d'une part, et entre les États eux-mêmes, d'autre part. Partant, elles influent également sur le développement durable et l'investissement. Le Groupe de réflexion recommande que soit menée une analyse approfondie des incidences de la réforme des cadres fiscaux internationaux sur le développement durable. Une telle analyse sera plus facile si les pays communiquent davantage de données relatives à ces réformes.

31. Renforcer la capacité de mobilisation des recettes des pays ne suffit pas si, dans le même temps, ceux-ci doivent subir l'hémorragie des capitaux résultant de la fraude. Le Programme d'action d'Addis-Abeba appelle au renforcement de l'état de droit, à la lutte contre la corruption à tous les niveaux ainsi qu'à l'élimination des flux financiers illicites. Toutefois, ces flux sont extrêmement difficiles à mesurer et à suivre, en partie en raison de l'absence d'accord intergouvernemental sur un cadre conceptuel les définissant. Compte tenu des motivations multiples des flux financiers illicites, le Groupe de réflexion a cartographié certaines de leurs composantes. Il recommande qu'une analyse et une estimation soient établies composante par composante et filière par filière, de façon à faciliter de nouveaux travaux méthodologiques et à proposer de nouveaux moyens d'intervention et de nouvelles options.

32. Il importe que les pays renforcent les institutions existantes et appliquent plus strictement la loi. Pour aborder ce problème de manière plus stratégique, le Groupe de réflexion recommande la réalisation d'évaluations des risques et des points faibles, afin d'aider les pays à axer leurs dispositifs de surveillance, de mise en œuvre, d'élaboration de politiques et de répression sur les filières où une telle action est le plus utile compte tenu de la conjoncture nationale.

33. En plus de la prévention et de la répression, le Programme d'action d'Addis-Abeba appelle à une plus grande efficacité de la confiscation et de la récupération des produits du crime et des avoirs volés. En ce qui concerne la restitution de ces avoirs, le Groupe de réflexion recommande aux États d'intensifier la coopération internationale dans toute la mesure autorisée par la loi, et, sachant que cette restitution est inconditionnelle, de tout mettre en œuvre pour que les avoirs restitués ne soient pas volés à nouveau.

34. Pour renforcer encore le lien entre la fiscalité, les dépenses et la responsabilité de l'État, y compris des autorités infranationales compétentes, la transparence fiscale est essentielle. Le Groupe de réflexion recommande une meilleure ventilation des données budgétaires, notamment par sexe et par région géographique, de manière à permettre un meilleur suivi de la collecte des recettes et des dépenses liées aux objectifs de développement durable et à accélérer les mesures visant à améliorer la transparence, tout en renforçant les capacités des pays qui ont besoin d'aide.

Entreprises et financements privés, aux niveaux national et international

35. Le Programme d'action d'Addis-Abeba invite les entreprises à appliquer leur créativité et leur volonté d'innovation à la résolution des problèmes du développement durable, et à devenir partenaires de ce développement. L'entreprise privée, l'investissement et l'innovation sont d'importants moteurs de la productivité, de l'emploi et de la croissance économique. Si le Programme d'action s'inspire des recommandations antérieures sur le rôle du secteur privé dans le financement du développement, il en élargit le champ afin qu'elles viennent à l'appui des trois piliers du développement durable.

36. Les politiques publiques définissent les conditions de l'investissement et de l'activité du secteur privé. Le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement a donné pour tâche aux États Membres d'instaurer un climat d'investissement qui soit transparent, stable et prévisible, et de nombreux pays ont fait des progrès remarquables dans ce domaine, même s'ils peuvent faire davantage pour favoriser la compétitivité des entreprises. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les pays se sont dits déterminés à poursuivre sur cette voie, tout en s'efforçant de mieux faire converger les activités du secteur privé et ses décisions en matière d'investissement et les objectifs de développement durable.

37. Pour comprendre le rôle du secteur privé dans le financement du développement durable, il importe d'avoir à l'esprit que ce secteur comprend un large éventail d'acteurs, allant des ménages et des migrants internationaux aux sociétés multinationales, et des investisseurs directs aux intermédiaires financiers tels que les banques et les fonds de pension. Par conséquent, les cadres d'action doivent tenir compte des mécanismes incitatifs adaptés à ces différents types d'acteurs privés, ainsi que de la façon dont ceux-ci interviennent dans l'offre de capital. Alors que la plus grande part de l'activité privée demeure axée sur le profit, un nombre croissant d'organismes ont un objectif double ou triple, c'est-à-dire social et environnemental en plus de financier. Pourtant, étant donné l'ampleur des besoins de financement décrite dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, il faut faire davantage pour mieux faire converger l'activité d'entreprise et l'investissement privés et le développement durable.

38. Au niveau national, les États doivent appuyer l'élargissement et l'approfondissement de l'activité financière. Les mesures d'inclusion en la matière peuvent prendre la forme de toute une série d'interventions, dont le recours aux nouvelles technologies et la promotion des registres des crédits, et toucher différentes sortes d'organismes (comme les organismes de microfinancement, les banques coopératives et les banques de développement). Dans l'intérêt de l'équité, de la réduction de la pauvreté et de la croissance, il faut s'efforcer en particulier de diminuer l'écart persistant entre les sexes, pour le ramener à 7 % à l'échelon mondial. Les pays devraient être plus nombreux à adopter des stratégies nationales d'inclusion financière. Ils devraient continuer également à échanger des données d'expérience, notamment en ce qui concerne l'intégration des femmes, dans le cadre de forums régionaux et mondiaux, tels que le Forum sur le financement du développement, et par l'intermédiaire de l'Alliance pour l'inclusion financière. Enfin, États et organismes financiers devraient s'efforcer d'améliorer les

compétences financières des consommateurs, ainsi que de leur garantir une protection suffisante.

39. L'un des principaux problèmes auxquels se heurtent les responsables politiques et les parties prenantes pour lever des fonds en faveur du financement du développement durable tient à la nécessité de remédier à la tendance excessive à la prise de décisions de court terme et de faire en sorte que les marchés financiers soient ouverts à tous, axés sur le long terme et favorables au développement durable. Le Groupe de réflexion a commencé à répertorier les mécanismes incitatifs adaptés aux différents acteurs du système financier et va continuer ces travaux. Ses membres étudieront les différents éléments du développement durable des marchés des capitaux. Le Programme d'action d'Addis-Abeba ayant souligné que ces différents éléments étaient intégrés, le Groupe de réflexion peut en effet servir de cadre à l'élaboration de solutions collaboratives.

40. Les investissements, la viabilité et la stabilité à long terme du système financier devraient se renforcer mutuellement. En outre, sans une perspective à long terme, les entreprises ne peuvent pas prendre en considération des risques comme les changements climatiques dans leurs décisions d'investissement. Les efforts faits par les acteurs du secteur privé pour mieux concilier leurs préférences internes et la nécessité d'un investissement à long terme et du développement durable devraient être appuyés, de même que les initiatives mises en œuvre par des organismes des Nations Unies (telles que le Pacte mondial des Nations Unies, l'Initiative des bourses pour un investissement durable, les Principes pour l'investissement responsable et l'Enquête du PNUE).

41. Toutefois, même dans une perspective de long terme, les marchés ne fournissent pas toujours des financements suffisants pour le développement durable. C'est généralement le cas lorsque les prix du marché ne reflètent pas le plein coût économique des externalités environnementales et sociales, ou quand la rentabilité financière pondérée en fonction des risques n'est pas suffisante pour attirer les capitaux privés nécessaires. Il appartient donc aux responsables politiques de définir les mesures d'incitation appropriées, notamment au moyen d'interventions ciblées. Ces interventions peuvent prendre la forme de l'instauration d'un ensemble de taxes et de subventions pour modifier les prix relatifs, de réglementations et de normes visant à orienter le comportement des investisseurs, ou d'instruments de partage des risques, au nombre desquels le co-investissement, les partenariats entre secteur public et secteur privé et l'octroi de garanties, en fonction des priorités des pays.

42. Des indicateurs de la responsabilité des entreprises à l'égard du développement durable, qui permettent de classer les entreprises en fonction de leurs résultats, ont été élaborés dans le cadre d'initiatives volontaires. L'adoption des objectifs de développement durable offre l'occasion d'aligner ces indicateurs sur les objectifs, ce qui permettrait aux entreprises de jouer un rôle actif dans leur mise en œuvre. L'Organisation des Nations Unies et le processus de suivi du financement du développement offriront des possibilités de dialogue multipartite sur les méthodes à appliquer pour mener à bien cet alignement.

43. Les États Membres procéderont à des examens volontaires des progrès qu'ils auront accomplis à l'égard des objectifs de développement durable, notamment au moyen de stratégies nationales conçues à cet effet. En outre, dans le cadre des contributions prévues déterminées au niveau national qu'ils ont communiquées à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les

changements climatiques, les pays ont esquissé publiquement les mesures qu'ils comptaient prendre pour lutter contre les changements climatiques dans le contexte de leurs priorités nationales. Il est demandé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba que ces stratégies et actions soient appuyées par des « cadres financiers nationaux intégrés ». Les stratégies définies au niveau national, étayées par des cadres de financement, devraient orienter l'établissement des priorités en matière d'investissement et mettre en évidence les possibilités de partenariat. Les États Membres pourraient souhaiter établir un état des lieux mondial des domaines d'investissement prioritaires inscrits dans les stratégies nationales de développement afin de mobiliser les investisseurs privés, nationaux et étrangers, autour des possibilités d'investissement liées aux objectifs de développement durable. Le développement de filières de projets à même d'attirer les investissements pourrait aussi s'en trouver facilité.

Coopération internationale pour le développement

44. La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 met fortement à contribution les capacités et les budgets publics des pays en développement, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables d'entre eux, déjà lourdement éprouvés par plusieurs catastrophes météorologiques et climatiques, des conflits et des crises humanitaires de grande ampleur.

45. Les financements publics internationaux ont augmenté ces deux dernières années pour faire face à ces nouveaux besoins. L'aide publique au développement (APD) a progressé de 6,6 % en valeur réelle pour atteindre 142,6 milliards de dollars, en raison notamment de la hausse des dépenses liées à l'accueil des réfugiés. L'APD nette s'est aussi accrue en pourcentage du revenu national brut pour se situer à 0,32 %, mais elle demeure encore bien en deçà des engagements pris par les donateurs, que ces derniers devraient s'efforcer de respecter. Les données préliminaires montrent en effet qu'en valeur réelle, l'APD bilatérale nette destinée aux pays les moins avancés a diminué en 2016, alors qu'elle avait augmenté l'année précédente. Il importe que les hausses prévues pour les prochaines années se concrétisent et que le recul de l'APD aux pays les moins avancés soit effectivement inversé, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba. D'autres pays vulnérables, par exemple les petits États insulaires récemment reclassés et exclus des conditions de financement libérales, peinent eux aussi à obtenir des financements publics suffisants.

46. Les banques multilatérales de développement ont augmenté leurs prêts et pris des mesures ambitieuses pour remédier au manque de financement dont souffrent les pays vulnérables. Dans le cadre de la dix-huitième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement, le Groupe de la Banque mondiale assouplit sa politique de reclassement des pays et les conditions de financement des projets à même d'apporter de véritables changements. Alors que les pays en développement sont de plus en plus nombreux à dépasser les seuils de revenu par habitant, davantage d'efforts doivent être consentis pour élargir les critères d'admissibilité aux conditions libérales de financement et mieux prendre en compte les situations de vulnérabilité persistantes.

47. Les données partielles indiquent que la coopération Sud-Sud prend de l'ampleur, aussi bien pour ce qui des domaines de financement (changements

climatiques, action humanitaire et infrastructures) que des moyens de mise en œuvre. Deux banques multilatérales de développement récemment créées à l'initiative de pays du Sud sont entrées en activité. La coopération Sud-Sud, qui valorise la prise en main des activités par les pays en développement, devrait être davantage mise à profit pour renforcer les moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

48. Les besoins pressants générés par plusieurs crises humanitaires de grande ampleur accaparent une part croissante du financement du développement. S'il est vrai que le financement humanitaire demeure largement insuffisant et que le soutien international aux interventions d'urgence doit s'accroître, il n'en demeure pas moins nécessaire de mettre davantage l'accent sur l'augmentation de l'offre de ressources concessionnelles à investir à long terme dans le renforcement de la résilience et le développement durable. L'allocation de fonds supplémentaires aux interventions d'urgence ne doit pas conduire à détourner des ressources des investissements à long terme dans le développement durable. Tout en s'efforçant d'augmenter leurs contributions, les acteurs de la coopération pour le développement doivent consolider et accroître le financement du développement à des conditions de faveur, en privilégiant en particulier ces investissements. De nouvelles modalités de financement sont aussi mises au point et commencent à être déployées aux fins de la prévention des crises et du relèvement. Il convient d'analyser plus en profondeur la portée et les lacunes actuelles des dispositifs de prévention des crises et d'autres mécanismes de financement et d'envisager, entre autres, une meilleure utilisation des assurances publiques et privées contre les catastrophes naturelles.

49. L'élargissement des priorités mondiales définies dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 appelle une modification de la répartition sectorielle de la coopération pour le développement, l'accent étant mis en particulier sur la manière d'associer efficacement le secteur privé. À mesure qu'il se généralise, il est essentiel d'évaluer au cas par cas le recours à des pratiques telles que le financement mixte, en veillant au partage équitable des risques et des gains, conformément aux recommandations du Programme d'action d'Addis-Abeba. Il convient d'être extrêmement attentif au respect des principes généraux d'efficacité du développement, notamment une solide appropriation nationale, l'adaptation des programmes et des projets aux objectifs prioritaires des pays et la transparence.

50. La coopération internationale pour le développement gagne progressivement en qualité et en efficacité et s'attache de plus en plus à répondre aux impératifs du développement durable. Il y a toutefois amplement matière à améliorer la cohérence des interventions dans certains domaines. Au niveau national, on a constaté que l'application de politiques bien définies en matière de coopération au développement, associées à une stratégie de développement durable, est un garant de responsabilité et d'efficacité.

51. Le système des Nations Unies s'emploie également à améliorer sa cohésion pour donner suite au Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment à l'aide des orientations fournies par l'Assemblée générale dans sa résolution [71/243](#) sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, adoptée en décembre 2016. Fruit d'un dialogue de deux ans entre les États Membres, cet examen fournit un cadre pour réorienter l'action du système des Nations Unies dans son ensemble, afin de contribuer plus efficacement à la mise en œuvre du Programme 2030.

Le commerce international comme moteur du développement

52. Comme il est indiqué dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, le commerce international est un moteur au service de la croissance économique inclusive et un moyen de réduire la pauvreté et d'atteindre les objectifs de développement durable. Source importante de financement public et privé pour les pays en développement, il a considérablement augmenté pendant les décennies qui ont précédé la crise financière et économique mondiale de 2008, et cette rapide croissance a contribué dans de nombreux pays à l'amélioration constante des capacités de génération de revenus et, par là même, au recul de l'extrême pauvreté. Cette croissance a cependant beaucoup ralenti ces dernières années, comme indiqué dans la partie consacrée au contexte mondial. Étant donné les difficultés actuelles, les engagements commerciaux contenus dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, entre autres renforcer le système commercial multilatéral, faciliter les échanges internationaux et promouvoir la cohérence des politiques commerciales, acquièrent d'autant plus d'importance.

53. Il importe de reconnaître que le commerce n'est pas sans influence sur la répartition des revenus. Pour contribuer aux objectifs de développement durable, les échanges doivent être mieux partagés, profiter à tous et créer de la richesse et des emplois décents, en particulier pour les plus démunis. Les États devraient s'efforcer ensemble de résister à l'égoïsme et au protectionnisme et de distribuer plus amplement et plus équitablement les retombées positives du commerce. Les institutions internationales devraient coopérer avec eux pour remédier aux effets des échanges et des accords commerciaux internationaux sur la répartition des revenus et favoriser une croissance du commerce mondial compatible avec les objectifs de développement durable.

54. Les incertitudes grandissantes qui caractérisent le commerce mondial touchent de façon disproportionnée les pays les moins avancés et les petites économies. Les États devraient s'efforcer d'améliorer les conditions d'accès aux marchés des exportations des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, en diminuant les coûts du commerce pour ces pays et en simplifiant et harmonisant les règles d'origine préférentielles. Il pourrait en outre être utile de renforcer l'Aide pour le commerce, qui vise à favoriser la création de valeur ajoutée et la diversification économique.

55. À l'heure actuelle, les petites et moyennes entreprises ne bénéficient pas suffisamment du système commercial international. Les États, si nécessaire avec l'appui de la communauté internationale, devraient faire en sorte que ces entreprises aient accès à des moyens adéquats et suffisants de financement des échanges et, à cette fin, réduire les restrictions d'accès, élargir les programmes de financement des échanges assortis de garanties publiques, accroître le renforcement des capacités et l'appui au secteur bancaire local et entretenir un dialogue ouvert avec les organismes de réglementation concernés.

56. L'accroissement des salaires des femmes offre la possibilité de stimuler l'ensemble de l'économie. La participation des femmes au commerce international favorise la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable, mais elle a été entravée jusqu'ici. Pour contribuer à l'élimination de ces restrictions, la communauté internationale devrait s'employer de concert à améliorer la disponibilité de données économiques et sociales ventilées par sexe.

57. Le commerce non réglementé peut mettre en danger les moyens de subsistance des individus, la survie des espèces et la stabilité des écosystèmes. Les États devraient collectivement s'atteler à mettre un terme à ces pratiques, notamment au braconnage et au trafic d'espèces protégées et de déchets dangereux.

58. La onzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce se tiendra à Buenos Aires en décembre 2017. Une issue positive permettrait de réaffirmer l'importance du système commercial multilatéral. Les débats sur les questions à couvrir dans les décisions ministérielles qui seront prises à la Conférence se poursuivent. Les membres de l'OMC devraient intervenir, comme le demande le Programme d'action d'Addis-Abeba, dans les domaines liés à la réalisation des objectifs de développement durable, tels que la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, la baisse du soutien interne à l'agriculture et l'interdiction de certaines formes de subventions à la pêche qui contribuent à un excès de capacités et à la surpêche. Le résultat de la Conférence mondiale sur les océans, prévue en juin 2017, devrait encourager l'adoption d'un accord à l'OMC sur les disciplines concernant les subventions à la pêche.

59. La mise en place de conditions propices à une croissance des échanges ouverte à tous exige une cohérence stratégique à tous les niveaux. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les États Membres se sont engagés à améliorer la cohérence et la consistance des accords bilatéraux et régionaux portant sur le commerce et les investissements et à s'assurer qu'ils sont compatibles avec les règles de l'OMC. L'harmonisation des réglementations, souvent recherchée au moyen d'accords de libre-échange, peut présenter des avantages. Les États devraient éviter que les mesures de réglementation en matière alimentaire, sanitaire ou environnementale et les politiques de l'emploi n'aient pour effet involontaire d'opposer des obstacles non tarifaires aux exportations des pays en développement. Le Programme d'action d'Addis-Abeba prévoit aussi un engagement à renforcer le rôle de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, servant de plaque tournante, dans le système des Nations Unies, pour le traitement intégré des questions relatives au commerce et au développement et des questions connexes touchant la finance, la technologie, l'investissement et le développement durable.

La dette et sa viabilité

60. La dette brute du secteur non financier a atteint un record en 2015 à l'échelle mondiale en raison à la fois de l'augmentation de la dette publique et du niveau toujours élevé de la dette privée. Sa recomposition, et notamment le fort endettement des entreprises dans plusieurs économies de marché émergentes, fait courir de nouveaux risques à une économie mondiale déjà fragile. Dans les pays en développement, bien qu'il reste sensiblement inférieur à son niveau des années 2000 en pourcentage du PIB, l'endettement s'est inscrit sur une tendance à la hausse dans la période récente. Les conditions extérieures nettement moins favorables, les retombées de la crise économique et financière mondiale et l'apparition de nouveaux aléas tels que le choc des cours des matières premières et l'augmentation des émissions obligataires sur les marchés périphériques ont contribué à accroître le ratio d'endettement global et à mettre en danger la viabilité de la dette dans plusieurs pays, y compris certains des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement.

61. L'augmentation du niveau de la dette intérieure montre bien l'importance que revêtent les évaluations de la viabilité de la dette publique. Pour procéder efficacement à ces évaluations, il importe d'obtenir des données plus complètes, plus fiables et plus à jour sur la dette intérieure et extérieure ainsi que sur les actifs et le passif éventuel des États.

62. Il est donc plus urgent que jamais d'aider les pays en développement « au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement, sa restructuration ou sa gestion avisée, selon le cas » (Programme d'action d'Addis-Abeba, par. 94). Ce souci de viabilité de la dette a d'ailleurs été l'un des aspects marquants du processus de suivi du financement du développement, au cours duquel il a été noté que l'emprunt tant public que privé était un moyen important de financer les investissements dans le développement durable.

63. Si des progrès considérables sont intervenus dans plusieurs domaines, il demeure que l'objectif de viabilité de la dette est loin d'être atteint. L'accent a surtout été mis jusqu'ici sur la gestion de la dette souveraine, sa restructuration au moyen de solutions fondées sur le marché et la prévention des crises liées à la dette. Les organisations internationales fournissent une assistance technique pour la gestion de la dette en amont et en aval. La question des relations entre les pays débiteurs et leurs créanciers est en cours d'examen, notamment à l'occasion de la révision de la politique du Fonds monétaire international (FMI) en matière d'octroi de crédits aux pays en situation d'arriérés. Les travaux menés dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour favoriser le dialogue entre les débiteurs souverains et leurs créanciers privés devraient être accélérés. En parallèle, le FMI s'efforce également d'améliorer les informations disponibles sur la restructuration de la dette souveraine. Les créanciers publics bilatéraux et les créanciers multilatéraux ont créé de nouvelles structures pour faciliter l'allègement de la dette en cas de catastrophe naturelle ou de crise sanitaire. Les titres de créance conditionnels font également l'objet d'un regain d'intérêt auprès des décideurs politiques, mais ils n'ont pas encore toutefois gagné la confiance des investisseurs. Le bien-fondé d'un recours accru à ces instruments par les créanciers publics peut être démontré en s'inspirant de l'expérience de certains donateurs.

64. S'agissant des créanciers privés, des progrès notables ont été faits dans l'incorporation dans les contrats d'émission des obligations souveraines de clauses d'action collective et de clauses pari passu renforcées, alors que le nombre de contrats obligataires sans ce type de clauses régresse, quoique lentement. L'importance de laisser une marge de manœuvre aux pays surendettés a souvent été évoquée parmi les décideurs, mais la question n'est pas entièrement résolue. En outre, les travaux sur la technique contractuelle en matière de prêts bancaires ont pris du retard. La part des obligations dans l'encours de la dette a peu à peu augmenté, mais, dans de nombreux pays en développement, les prêts accordés par les banques commerciales demeurent la principale source de financement extérieur, et il convient donc d'approfondir l'étude des contrats les régissant. Récemment, plusieurs pays ont approuvé ou examiné des lois visant à dissuader l'apparition de créanciers irréductibles en cas de restructuration d'une dette obligataire, en limitant les profits à escompter du rachat de titres sur les marchés secondaires. Néanmoins, les activités des créanciers qui acquièrent sur ces marchés des titres en difficulté soulèvent de graves préoccupations, concernant notamment le risque qu'ils outrepassent ce faisant leur rôle souhaitable de fournisseurs de liquidités. De nouvelles mesures devraient être envisagées pour remédier à ce phénomène.

65. L'efficacité et l'équité de ces solutions ne font pas l'unanimité. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les pays se sont engagés à œuvrer pour un consensus mondial sur des directives concernant la responsabilité des débiteurs et des créanciers, en tirant parti des initiatives existantes, telles que les Principes de la CNUCED visant à promouvoir des pratiques responsables pour l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts souverains. Ce travail se poursuit, notamment dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies et du Groupe des Vingt (G20). Le Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement pourrait être une instance utile pour mener ces débats, en coopération constante avec les institutions financières internationales, en particulier le FMI, les entités des Nations Unies compétentes, y compris la CNUCED, et d'autres parties prenantes.

Règlement des problèmes systémiques

66. La crise économique et financière mondiale de 2008 et 2009 a montré à quel point les risques systémiques peuvent faire obstacle aux progrès sur la voie du développement et de l'atténuation de la pauvreté. Ceux qui pèsent aujourd'hui sur l'économie mondiale, comme on l'a souligné plus haut, donnent une idée de la gravité des problèmes systémiques que la communauté mondiale devra surmonter pour mettre en œuvre le Programme 2030. Les nombreux exemples de contagion des crises financières sont la preuve que les événements se produisant dans un pays peuvent avoir des retombées au-delà des frontières sur les emplois, le chômage et la croissance. Les déséquilibres sociaux et environnementaux ont aussi des répercussions dans les autres pays. Par exemple, l'instabilité, le crime, la pauvreté et l'inégalité peuvent être des facteurs d'extrémisme ou de migration irrégulière et, dans les deux cas, l'effet de ces phénomènes ne s'arrête pas aux frontières nationales.

67. La coopération internationale est essentielle pour faire face à ces menaces. Elle peut en effet stimuler la performance économique, sociale et environnementale de tous les pays. Par exemple, l'intervention du G20 après la crise financière de 2008 a aidé à endiguer la crise, et les normes réglementant la finance mondiale ont contribué à renforcer la sécurité financière de tous les pays. De même, les efforts de coopération aux fins du développement social, qui produisent des résultats à court terme, évitent aussi que des problèmes et des déséquilibres plus coûteux ne surviennent à l'avenir, alors que, souvent, les mesures visant à améliorer la durabilité environnementale ne sont efficaces que dans le cadre d'une intervention transfrontalière concertée.

68. Des mesures importantes ont été prises pour réduire la vulnérabilité du système international et faire mieux entendre la voix des pays en développement, mais le Programme d'action d'Addis-Abeba exhorte à faire davantage. Poursuivre les efforts, tout en adaptant les institutions internationales, qui pour la plupart n'ont pas été conçues dans l'optique du développement durable, afin de leur permettre de contribuer à ce programme, constitue la préconisation centrale du chapitre consacré au règlement des problèmes systémiques.

69. Le système des Nations Unies pour le développement et les autres organisations régionales ou mondiales s'appliquent à intervenir avec plus de cohérence en faveur du développement durable, bien que certaines institutions soient plus avancées que d'autres sur cette voie. Toutes les organisations régionales

ou mondiales, en particulier les organisations ayant un rôle normatif, devraient continuer d'œuvrer à adapter leurs stratégies, leurs politiques et leurs pratiques aux objectifs de développement durable. Le Groupe de réflexion interinstitutions continuera de faire rapport sur la cohérence des systèmes internationaux, mais il serait utile que les organisations internationales évaluent elle-même la cohérence de leurs interventions avec le programme de développement durable et qu'elles en rendent compte à leurs propres mécanismes de gouvernance. Les organes normatifs qui ne participent pas pour l'instant aux mesures de suivi pourraient être invités à s'y associer volontairement par l'intermédiaire du Groupe de réflexion.

70. Il est indiqué dans le Programme d'action d'Addis-Abeba qu'il faut encore renforcer le filet de sécurité financière mondial afin d'assurer que personne n'est laissé pour compte. Les États Membres devraient s'employer à combler les lacunes existant dans ce filet, à faire en sorte qu'il soit suffisamment financé, à améliorer sa souplesse et à renforcer son efficacité contracyclique. Les risques liés aux flux de capitaux importants et instables persistent; d'après le Programme d'action d'Addis-Abeba, les mesures d'ajustement macroéconomique nécessaires peuvent être couplées pour y faire face à des mesures macroprudentielles et, le cas échéant, à des mesures de gestion des flux de capitaux. Une meilleure coordination macroéconomique à l'échelle internationale, notamment grâce à la coopération entre les pays d'origine et de destination des flux de capitaux, peut contribuer à diminuer les effets de contagion et l'instabilité des flux financiers.

71. Les réformes financières doivent assurer et maintenir l'équilibre voulu entre la stabilité, la sécurité et la viabilité, tout en visant aussi à favoriser l'accès aux moyens de financement. De nombreux travaux techniques ont été consacrés à ces réformes ainsi qu'aux politiques macroéconomiques devant servir de protection contre de nouvelles crises financières, mais la réforme réglementaire est loin d'être achevée. Il faudrait accélérer et renforcer les mesures destinées à appliquer les réformes de la réglementation financière dont il a déjà été convenu, en sachant toutefois que l'efficacité de ces réformes, que certains jugent insuffisantes et d'autres trop contraignantes, n'a pas encore été mise à l'épreuve. Il est aussi souligné dans le Programme d'action d'Addis-Abeba qu'il importe de surveiller l'incidence de la réglementation financière sur les incitations à l'inclusion financière et les investissements dans le développement durable. Le Conseil de stabilité financière, entre autres instances, travaille à l'élaboration d'un cadre visant à évaluer a posteriori les effets, y compris involontaires, des réformes de la réglementation financière, l'objectif étant de fournir des orientations pour juger de l'efficacité des réformes en question. Cependant, les efforts d'intégration de tous les aspects du développement durable dans le programme de réformes financières ne font que commencer. Les États Membres souhaiteront peut-être approuver l'action engagée par le Conseil de stabilité financière pour évaluer les effets sur la résilience du système financier mondial des réformes dont il a été convenu après la crise. Ils pourraient aussi envisager d'étudier plus avant dans quelle mesure les moyens d'encouragement prévus dans le système financier sont en phase avec le développement durable et favorisent de manière équilibrée l'accès à des moyens de financement, la viabilité et la stabilité.

72. Enfin, la gouvernance des systèmes mondiaux devrait prendre en compte l'évolution de l'économie mondiale et réagir aux risques qui pèsent sur chacune des régions du monde. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les États Membres se sont à nouveau engagés à donner davantage voix au chapitre aux pays en

développement dans la prise de décisions et la définition de normes économiques internationales, notamment au sein du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et dans d'autres principaux organes chargés de définir le cadre normatif international. Tel est l'objectif de l'examen de la gouvernance auxquels procèdent régulièrement la Banque mondiale et le FMI. Des réformes sont en cours dans d'autres organisations internationales, mais les progrès sont irréguliers. Des examens périodiques des structures de gouvernance des organisations mondiales et régionales, visant à mieux faire entendre la voix des pays en développement, aideraient à respecter les engagements contractés.

Science, technologie, innovation et renforcement des capacités

73. La technologie et l'innovation sont essentielles au développement économique et social et à la protection de l'environnement. Les dernières décennies ont été marquées par un progrès important de l'accès à de nombreuses technologies, notamment l'informatique et les communications. Néanmoins, deux ans après l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba, cet accès demeure inégal tant dans les pays que d'un pays à l'autre, sachant que l'augmentation des investissements dans la technologie se concentre principalement dans les régions développées et dans certains pays en développement. On constate encore une forte disparité d'accès à certaines technologies, par exemple l'Internet, entre hommes et femmes et entre zones urbaines et zones rurales³.

74. Les transferts de connaissances et de technologies des pays développés vers les pays en développement sont indispensables pour assurer l'accès à ces technologies, dont bon nombre sont mises au point au départ dans les pays industrialisés. Néanmoins, l'idée courante selon laquelle les technologies sont développées dans le Nord puis simplement transférées vers le Sud est trompeuse. Le transfert de technologies n'est pas qu'une importation de matériel : il s'agit d'un processus complexe de partage des connaissances et d'adaptation des technologies au contexte local. Les résultats d'un pays en matière de science, de technologie ou d'innovation et leurs retombées économiques et sociales dépendent entre autres de la qualité et de l'importance des interactions et des échanges de connaissances entre les agents du système d'innovation, par exemple les entreprises, les universités, les centres de recherche, les organismes publics et les organisations intermédiaires. Ces interactions sont favorisées par les infrastructures, les forces du marché et les politiques publiques. Étant donné ce caractère systémique, il faut pour tirer parti de l'innovation que les connaissances scientifiques et technologiques soient prises en compte dans les stratégies et plans nationaux de développement.

75. Le Programme d'action d'Addis-Abeba est donc un appel en faveur à la fois du renforcement des capacités nationales et du rôle de la coopération et du soutien international. La création d'une économie de l'innovation est le fruit d'une série de facteurs, notamment l'apprentissage interactif, l'échange d'informations, la disponibilité en temps voulu de fonds et d'autre ressources, la collaboration entre le secteur privé, les universités, les centres de recherche et les décideurs publics, entre autres, ainsi qu'une bonne gouvernance. Les pays devraient s'employer à mettre au point des stratégies nationales en matière de science, de technologie et d'innovation prévoyant, d'une part, des politiques, une réglementation et des institutions à même

³ <http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/facts/ICTFactsFigures2016.pdf>.

de créer des conditions plus favorables et de renforcer l'apprentissage interactif et, de l'autre, une allocation stratégique des ressources ainsi que des infrastructures adéquates.

76. Pour remédier au faible niveau et au caractère quelque peu procyclique des dépenses publiques en matière de recherche et de développement dans certains pays, les États devraient adopter des politiques visant à faire en sorte que ces dépenses restent stables et qu'elles soient envisagées sur le long terme. Ils devraient dans le même temps avoir recours à une série d'instruments pour encourager l'augmentation des investissements privés. Certains progrès ont été accomplis concernant l'engagement pris dans le Programme d'action d'Addis-Abeba d'envisager de créer des fonds de l'innovation. Il est recommandé de redoubler d'efforts en ce sens à l'échelon infranational, national, régional et mondial.

77. Au niveau international, les États Membres se sont engagés à aider les pays en développement à renforcer leurs capacités scientifiques et technologiques et leur capacité d'innovation. L'APD aux fins de la recherche-développement destinée aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés et aux pays en développement sans littoral a légèrement augmenté depuis la crise financière. La coopération Sud-Sud pourrait également être renforcée et mise à profit pour promouvoir le développement de la science, de la technologie et de l'innovation. En 2016, l'Organisation des Nations Unies a tenu le premier Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable dans le cadre du Mécanisme de facilitation des technologies et a créé la Banque de technologies pour les pays les moins avancés. Il est essentiel de doter dès que possible cette dernière institution de l'assise financière voulue pour faire en sorte que tous les pays les moins avancés puissent en bénéficier.

78. Le renforcement des capacités fait partie intégrante du partenariat mondial pour le développement durable. D'après les données disponibles sur les fonds internationaux d'assistance financière et technique aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement, les montants consacrés au renforcement des capacités ont récemment accusé un déclin pour ces quatre groupes de pays. Les apporteurs d'APD devraient chercher à augmenter leur contribution à cet objectif et s'acquitter ainsi de leurs engagements globaux. Il conviendrait aussi de redoubler d'efforts en matière de transmission du savoir entre pairs.

Données, contrôle et suivi

79. La dernière partie du Programme d'action d'Addis-Abeba met l'accent sur l'importance de l'existence de données ventilées de grande qualité aux fins de l'élaboration des politiques et du suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ce Programme et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Forum de 2016 du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement a fait sienne la proposition du Groupe de réflexion visant à publier une annexe en ligne rassemblant toutes les données pertinentes et des analyses complètes à ce sujet. La mise au point de cet outil a été l'une des principales activités du Groupe de réflexion pendant la période 2016-2017. L'annexe contient des données actualisées, classées par chapitres, l'accent étant mis sur le suivi de

tous les flux destinés à financer le développement durable. Elle demeure cependant incomplète, faute de données suffisantes.

80. Si les sources de données ne manquent pas pour ce qui est de l'exécution des décisions touchant au financement du développement, la couverture par les sources de données officielles des engagements et des initiatives prévues est variable. Dans certains domaines, le suivi des flux financiers est satisfaisant, précisant clairement les bailleurs de fonds et les destinataires, alors que, dans d'autres, des données manquent, ne sont pas actualisées, ne sont pas comparables entre elles ou sont difficiles à vérifier, tant au niveau national qu'au niveau international.

81. Contrairement aux indicateurs associés aux objectifs de développement durable, l'élaboration du cadre de suivi du Programme d'action d'Addis-Abeba et des décisions relatives au financement du développement a été confiée aux différents organismes, ce qui a eu pour effet de donner à l'établissement des rapports un caractère moins formel, mais a aussi empêché que toute l'importance voulue soit accordée dans le programme mondial à la réduction du déficit de données aux fins du suivi du financement du développement. Dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, les États Membres ont fait état de la nécessité d'améliorer les données liées au financement et ont demandé à la Commission de statistique, travaillant en collaboration avec les services et forums de statistique internationaux compétents, de faciliter l'amélioration du suivi des données relatives à tous les financements transfrontières et autres flux financiers économiquement pertinents. Il reste toutefois à établir quel serait le cadre approprié pour traiter des difficultés liées à ces données. La Commission de statistique, qui est chargée de définir des normes statistiques et de superviser l'élaboration des indicateurs associés aux objectifs de développement durable, fait souvent appel à des forums d'experts pour élaborer ces normes et mesures statistiques dans certains domaines spécifiques. Par exemple, certaines des informations et données nécessaires au suivi du Programme d'action d'Addis-Abeba sont rassemblées par les banques centrales et par d'autres organismes, et non par les instituts nationaux de la statistique qui siègent à la Commission.

82. L'annexe en ligne contiendra des encadrés sur les données non renseignées, qui seront repris dans la section consacrée aux données. Les États Membres pourraient envisager de renforcer leur appui, y compris financier, au Groupe de réflexion afin de lui permettre de se consacrer davantage à la réduction du déficit d'informations et à la mise en place de nouveaux outils analytiques destinés à présenter les données disponibles sous une forme plus lisible ou plus utile pour l'élaboration de politiques. Pour aller au-delà de cet effort interinstitutions visant à rassembler et à présenter les données existantes, il faudrait que les États Membres indiquent s'ils souhaitent que le dispositif de collecte des données et les lacunes à combler en matière d'informations sur le financement du développement soient présentés à la Commission de statistique dans un avenir proche et, si tel est le cas, quel serait le mécanisme de préparation adéquat pour ce faire.

83. Le Programme d'action d'Addis-Abeba, tout comme le Programme de développement durable à l'horizon 2030, mettent l'accent sur le renforcement des capacités en matière de données et de statistiques. Le Plan d'action mondial du Cap pour les données relatives au développement durable vise à fournir un cadre propice à la discussion ainsi qu'à la planification et à la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités statistiques nécessaires pour atteindre les objectifs énoncés dans le Programme 2030. Il faudrait allouer stratégiquement les ressources

investies dans le renforcement des capacités et la génération de données, afin qu'elles profitent à un grand nombre d'États. Pour leur part, les bénéficiaires potentiels de l'assistance qui n'ont toujours pas élaboré de plans nationaux en matière de statistiques devraient s'attacher à le faire.

84. Le Programme d'action d'Addis-Abeba met l'accent sur l'interopérabilité des données et des normes. Les pays devraient envisager la manière d'accélérer l'application des recommandations de l'initiative contre les lacunes en matière de données en ce qui concerne l'échange de données précises au niveau international et national.

IV. Conclusions

85. Dans le cadre de la mission qui lui incombait de donner au mécanisme intergouvernemental de suivi des avis sur les progrès accomplis et les lacunes en matière de mise en œuvre et de formuler des recommandations concernant les mesures à prendre pour y remédier (résolution [69/313](#) de l'Assemblée générale, annexe, par. 133), le Groupe de réflexion a attentivement examiné tous les engagements et mesures énoncés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba et il rend compte de leur état d'avancement dans le présent résumé, dans le rapport intégral et dans l'annexe en ligne complète.

86. Le Groupe de réflexion espère que les connaissances générées grâce à cet exercice, associées au dialogue intergouvernemental et multipartite engagé dans le cadre du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, seront à même de susciter une dynamique politique plus forte en faveur de l'application du Programme d'action d'Addis-Abeba et des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
